

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:478913-2019:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Awans: Services d'architecture  
2019/S 197-478913**

**Avis de marché**

**Services**

**Legal Basis:**

Directive 2014/24/UE

**Section I: Pouvoir adjudicateur**

I.1) **Nom et adresses**

Awans  
0207.338.389\_22770  
Rue des Ecoles 4  
Awans  
4340  
Belgique  
Point(s) de contact: Sabine Guisse  
Téléphone: +32 24133421  
Courriel: [sabine.guisse@cfwb.be](mailto:sabine.guisse@cfwb.be)  
Code NUTS: BE332

**Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <http://www.awans.be/>  
Adresse du profil d'acheteur: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=354998>

I.2) **Informations sur la passation conjointe de marchés**

I.3) **Communication**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <http://www.marchesdarchitecture.be/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues autre adresse:

Cellule architecture (Secrétariat général Fédération Wallonie-Bruxelles)

boulevard Leopold II 44

Molenbeek-Saint-Jean

1080

Belgique

Point(s) de contact: Cellule architecture (bureau 5E505)

Téléphone: +32 24133421

Courriel: [sabine.guisse@cfwb.be](mailto:sabine.guisse@cfwb.be)

Code NUTS: BE100

**Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <http://cellule.archi>

Adresse du profil d'acheteur: <http://cellule.archi>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://https://cellule.archi/marches/appels>

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

**Section II: Objet****II.1) Étendue du marché****II.1.1) Intitulé:**

Désignation d'un auteur de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de restructuration et d'extension de la maison communale

Numéro de référence: Awans-20190926-F02\_0

**II.1.2) Code CPV principal**

71200000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte:**

Les services concernent le projet de restructuration et d'extension de la maison communale afin d'y regrouper désormais les différents services administratifs communaux ainsi que ceux du Centre public d'action sociale (CPAS). Le terrain, situé en centre de village, fait 5 000 m<sup>2</sup>. Il est occupé par des bâtiments existants qu'il s'agira de démolir ou de réaffecter. Un aperçu du périmètre d'intervention (= périmètre principal) est joint en annexe 3. De nouvelles constructions devront être érigées et l'ensemble des abords aménagés. La surface-plancher totale nécessaire est évaluée à 1 340 m<sup>2</sup> nets. Le projet a fait l'objet d'une étude préalable qui est jointe à titre informatif en annexe 4.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 413 200.00 EUR

**II.1.6) Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

**II.2) Description****II.2.1) Intitulé:****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)****II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE

Code NUTS: BE332

Lieu principal d'exécution:

La maison communale est située rue des Ecoles 4 à 4340 Awans.

**II.2.4) Description des prestations:**

Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 8 compétences requises, au minimum:

— à l'étape des demandes de participation (candidatures), seules la compétence architecture et la compétence paysage sont demandées. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17.6.2016, le candidat (seul ou en groupement) inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu'un candidat

compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « Groupement » (société momentanée, cotraitance, etc.). La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « Mandataire »: ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture,

— en vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier et design signalétique). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer les 6 compétences requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.

Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Le budget des travaux est estimé à ce jour à 3 360 000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 12 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire). Ce pourcentage est basé sur l'estimation du montant des travaux à ce jour et est sujet à modification en cas d'évolution significative de ce dernier. À ces honoraires s'ajoute, en option, un montant forfaitaire de 10 000 EUR, couvrant la mise au point du Masterplan sur l'ensemble du périmètre (périmètre principal + périmètre élargi: voir annexe 3) durant l'esquisse. Le périmètre élargi concerne la restructuration des services techniques communaux.

#### II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 413 200.00 EUR

#### II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

#### II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Nombre minimal envisagé: 3

Nombre maximal: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

La qualité d'une candidature sera évaluée par un jury dont la composition est précisée en VI.3). Le même jury procédera à l'évaluation des offres. Les critères de limitation du nombre de candidats retenus sont détaillés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

#### II.2.10) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: oui

#### II.2.11) **Information sur les options**

Options: oui

Description des options:

Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante:

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification,
- à défaut: fourniture d'une attestation datant de moins de 3 mois d'inscription à un ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection:

Démonstration des compétences pour la mission: prouvée via une liste reprenant, pour toute compétence minimale requise à l'étape de candidature (architecture et paysage), les principales missions menées dans les 5 dernières années (Attention: la date maximale prise en compte pour une référence construite est celle de réception provisoire de l'ouvrage) pouvant constituer des références pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

Concernant la compétence architecture et, plus spécifiquement, la gestion des travaux, la liste des principales missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 1 500 000 EUR HTVA. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion des travaux, (rédaction du cahier des charges et suivi de l'exécution), faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

Concernant la compétence paysage la liste des principales missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) d'aménagement d'espace paysager accessible au public d'une surface de minimum 3 000 m<sup>2</sup>. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé du paysage, faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**Section IV: Procédure**

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) **Informations sur la négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 27/11/2019

Heure locale: 12:01

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date: 04/02/2020

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**

**Section VI: Renseignements complémentaires**

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Informations sur les échanges électroniques**

VI.3) **Informations complémentaires:**

1) le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes:

— annexe 1: formulaire DUME.xml,

— annexe 2: critères de limitation du nombre de candidatures retenues & contenu du dossier de candidature,

— annexe 3: périmètres,

— annexe 4: étude de faisabilité préalable. Ce document est joint à titre informatif: le programme des besoins et les ambitions du projet seront précisées et ajustées dans le cahier des charges.

Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par

le pouvoir adjudicateur: les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché;

2) la procédure se déroule en 2 temps:

— sélection qualitative: sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature; ces derniers sont invités à remettre offre,

— attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants: qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (45 %), performance et fonctionnalité (40 %) et optimisation de l'investissement (15 %);

3) le cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17.6.2016;

4) l'adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 3 experts extérieurs;

5) chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier des charges et l'ayant défendue devant le jury recevra un dédommagement forfaitaire de 10 900 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus;

6) la durée du marché mentionnée au point II.2.7) est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures,...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

#### VI.4) **Procédures de recours**

##### VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'État

Rue de la science 33

Bruxelles

1040

Belgique

Adresse internet: <http://www.raadvst-consetat.be>

##### VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

##### VI.4.3) **Introduction de recours**

##### VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

##### VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

08/10/2019